

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2025 – B - 007

Séance du 12 Mars 2025

ADHESION A L'ASSOCIATION FONCIERE AGRICOLE LIBRE DE LA VILLEDIEU

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars à 17 heures trente, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 6 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIT EXCUSE : Monsieur Didier TERNAT.

M. Alain DETOLLE présente le rapport suivant :

Contexte

La commune de La Villedieu, accompagnée par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt « Agir sur le foncier agricole », auquel la Communauté de communes avait également répondu en 2021 a créé une association foncière agricole libre dont la première assemblée générale aura lieu le 14 mars 2025.

L'AFAL de La Villedieu est une association qui a pour objet de contribuer à l'installation d'agriculteurs et agricultrices, au maintien et à la conservation d'une activité agricole respectueuse de l'environnement sur son périmètre, favorisant ainsi la mise en valeur des propriétés, la préservation des paysages, de la biodiversité et de la ressource en eau.

Objet de la demande

La Communauté de communes est invitée à participer en tant que membre avec une voix consultative dans le collège des collectivités territoriales comme indiqué dans les statuts en annexe.

Eléments d'appréciation

Les autres membres du collège des collectivités et, le cas échéant, des établissements publics qui leur sont rattachés sont les communes de Faux La Montagne, La Villedieu, Nedde et le PNR de Millevaches.

Conséquences financières

Aucune participation financière n'est demandée.

Le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide :

- **D'ADHERER** à l'Association Foncière Agricole Libre de La Villedieu dont les statuts sont en annexe.

Ainsi fait et délibéré le 12 mars 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente

Valérie BERTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250312-2025_B_007-